

Commune de HUILLÉ-LÉZIGNÉ
Compte rendu de réunion Séance du 11/01/2022

L'an 2022, le 11 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lucien Boré sous la présidence de CHIRON-PESNEL Sylvie, Maire.

Présents : Mme CHIRON-PESNEL Sylvie Maire, Mmes : HOUDAYER Christine, MAZURE Nathalie, PROUST Marie-Anne, DESMARRES Françoise MM : DAUVEL Jérôme, GAUTIER Dominique, LEBRUN Henri, ROLLAND Yann, GUILLORIT David, TEIXEIRA Paolo

Excusés : MMES : LECUIT Emilie, BESNARDEAU Elodie, GRASSET Valérie MM : GUERIN Yann, LEBRUN Thomas, BOUVET Geoffroy,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- En exercice : 11
- Votants : 11

Date de la convocation : 04/01/2022

Date d'affichage : 04/01/2022

Secrétaire de séance : Monsieur DAUVEL Jérôme

1. Présentation du projet pacte financier par le président de la CCALS

Présentation par M. Jean-Jacques GIRARD et quatre vices présidents des compétences et services de la CCALS puis du projet du territoire accompagné des propositions du pacte financier.

2. Compte rendu de la réunion du 05 octobre 2021

Lecture du compte rendu de la réunion du 05 octobre 2021. Le compte rendu est adopté à l'unanimité après ajout d'une remarque de M. LEBRUN Henri concernant la question sur les crèches.

3. Résultat enquête publique - Moulin de Chauffour

Réf : 01-11/01/22

Madame la Maire fait part au conseil des résultats de l'enquête publique concernant l'aliénation d'une partie du chemin communal situé au Moulin de Chauffour à Léznigné qui a eu lieu du 16 au 30 décembre 2021, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Madame La Maire propose de valider le rapport du commissaire enquêteur.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal valide le rapport du commissaire enquêteur.

4. Changement de nom de l'impasse du Rail à Léznigné

Réf : 02-11/01/22

Madame La Maire informe le conseil que suite aux futurs travaux concernant les logements sociaux rue de la Gare, l'impasse du Rail va déboucher sur la rue de Gare ce qui signifie que l'impasse du Rail devient la rue du Rail. Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal valide la rue du Rail.

Séance levée à 23h00